

À l'intention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

140, Grande Allée Est - Bureau 650

Québec (Québec) G1R 5N6

Mémoire

Contre le projet de Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande

19 mars 2025

Annonce d'opinion

Par ce mémoire, je tiens à partager **mon opposition** au projet de parc éolien Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande auprès du Bureau d'audiences publiques en vue d'alimenter son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette.

Je vous présente mon positionnement au regard des thématiques suivantes :

Table des matières

- I. La pression sur les ressources minières et le biotope pour la confection des éoliennes
- II. Les impacts sur l'environnement: faune, flore, milieux humides...
- III. Dépréciation du territoire
- IV. Manque de transparence des acteurs, promoteurs du projet
- V. De maigres retombées financières: la question du financement municipal
- VI. La négligence de la fin de vie des matières
- VII. Absence d'une vision d'ensemble
- VIII. Des besoins d'investissements dans d'autres « champs »
- IX. Conclusion

Annexe: Couverture médiatique (non-exhaustive) illustrant le manque d'acceptabilité sociale autour des projets éoliens dans le Bas-Saint-Laurent

I. La pression sur les ressources minières et le biotope pour la confection

L'extraction minière, sa rentabilité et son transport dépendent d'énergie facilement disponible; actuellement, cette énergie provient des énergies fossiles et il est loin d'en être autrement.¹ Pourtant, il serait erroné d'avancer que les énergies dites vertes, dont les parcs éoliens, ne participent pas à augmenter la pression sur la demande en minéraux (tout minéraux confondus) pour leur construction, tout comme les énergies fossiles. Un parc éolien participe bel et bien à l'extraction minière ainsi qu'aux impacts environnementaux et sociaux dévastateurs qui y sont associés.²

La pression sur les ressources minières due à la construction de parcs éoliens est devenue une préoccupation croissante dans le domaine de l'énergie renouvelable. Ces parcs nécessitent une quantité significative de matériaux tels que le cuivre, l'acier et le béton pour la fabrication des éoliennes et des infrastructures associées. Cette demande accrue a des répercussions directes sur l'extraction minière, en augmentant la pression sur les gisements et en stimulant la nécessité d'exploiter des ressources souvent situées dans des zones écologiquement sensibles.

De plus, l'extraction de ces matériaux peut poser des défis environnementaux supplémentaires, tels que la déforestation et la perte de biodiversité, en plus de détruire le territoire de manière irréversible. Ces questions exacerbent ainsi les tensions entre la promotion des énergies renouvelables et la préservation de l'environnement.

Il ne faut surtout pas oublier l'impact des parcs éoliens sur les communautés autochtones. Souvent situées dans des zones riches en ressources naturelles nécessaires à la construction des éoliennes, ces communautés peuvent faire face à des pressions accrues sur leurs terres et les ressources de leur territoire traditionnel. L'extraction minière nécessaire pour fournir ces matériaux peut entraîner la dégradation de ces habitats naturels, affectant ainsi la sécurité alimentaire, la santé et le bien-être des populations. De plus, les projets de gisement peuvent impliquer des consultations insuffisantes ou inadéquates avec ces communautés, compromettant leurs droits fonciers et leur autonomie décisionnelle. Pour assurer une transition énergétique inclusive et respectueuse des droits humains, il est essentiel d'intégrer les perspectives et les besoins des communautés autochtones dès les phases de planification et de mise en œuvre des projets éoliens. Cela nécessite une approche collaborative et respectueuse, basée sur le dialogue et le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones concernées.

¹ IEA (2021), The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions, IEA, Paris [iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions](https://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions) , Licence: CC BY 4.0

² [goldmansachs.com/intelligence/pages/resource-realism-the-geopolitics-of-critical-mineral-supply-chains.html](https://www.goldmansachs.com/intelligence/pages/resource-realism-the-geopolitics-of-critical-mineral-supply-chains.html)

En supplément, les conditions de travail dans les gisements miniers exploités pour fournir les matériaux nécessaires à la construction des parcs éoliens sont souvent précaires. Les travailleur.euse.s peuvent être exposé.e.s à des risques pour leur santé et leur sécurité en raison de l'exposition à des produits chimiques toxiques et de l'absence de mesures adéquates de sécurité. Les longues heures de travail, les salaires bas et les normes de sécurité insuffisantes sont courants, exacerbant les conditions difficiles dans lesquelles ces individus opèrent. Les impacts sociaux peuvent être significatifs. Les communautés locales peuvent subir des perturbations importantes, telles que la délocalisation forcée ou la perte d'accès à des terres et à des ressources naturelles essentielles pour leur subsistance.

Il est crucial que les entreprises et les gouvernements prennent des mesures pour garantir que les conditions de travail dans les gisements miniers respectent les normes internationales du travail, protègent la santé et la sécurité des travailleur.euse.s, et contribuent au développement économique et social durable des communautés locales affectées. Il est absurde que les pays du Sud soient souvent contraints d'exploiter leurs ressources naturelles pour répondre à la demande mondiale croissante en énergies renouvelables, alors que les bénéfices économiques et environnementaux de ces initiatives sont souvent captés par des entreprises et des consommateur.trice.s des pays développés. Cette exploitation asymétrique aggrave les inégalités mondiales et compromet la souveraineté économique des nations en développement, soulignant la nécessité d'une redistribution plus équitable des bénéfices et d'une coopération internationale véritablement inclusive pour une transition énergétique juste et durable.

En outre, la consommation intensive de ressources minières par les parcs éoliens soulève des questions quant à la durabilité à long terme de cette forme d'énergie verte. Bien que les éoliennes génèrent de l'électricité sans produire de gaz à effet de serre, leur empreinte écologique à travers le cycle de vie complet, de l'extraction des matériaux à la fin de vie des équipements, doit être évaluée de manière critique. La gestion responsable des ressources et l'innovation dans les technologies de recyclage deviennent ainsi cruciales pour minimiser l'impact environnemental des parcs éoliens et soutenir une transition énergétique véritablement durable à l'échelle mondiale. Il est essentiel de ne pas repousser à l'avenir les préoccupations concernant l'empreinte écologique des parcs éoliens. Ignorer ces impacts potentiels compromettrait les avantages à long terme de l'énergie verte, en exacerbant les problèmes environnementaux déjà existants. Une approche proactive dès maintenant est cruciale pour intégrer des pratiques de gestion des ressources et de recyclage qui minimisent l'empreinte écologique des parcs éoliens tout au long de leur cycle de vie.

L'extraction minière a aussi un impact significatif et destructeur sur le biotope environnant. Les opérations minières impliquent souvent la déforestation, la fragmentation des habitats naturels et la destruction des écosystèmes locaux,

entraînant la perte de biodiversité et la disparition d'espèces végétales et animales. Les procédés d'extraction peuvent contaminer les sols, les cours d'eau et les nappes phréatiques avec des produits chimiques toxiques comme le mercure, le cyanure et divers métaux lourds, affectant la qualité de l'eau et la santé des écosystèmes aquatiques. De plus, la dégradation des terres due à l'extraction minière rend difficile, voire impossible, la régénération naturelle des habitats dégradés, créant des dommages environnementaux souvent irréversibles.

Il est essentiel de recadrer le développement éolien important qui se déploie au Bas-Saint-Laurent comme ailleurs au Québec dans le cadre plus large d'une extraction minière qui est dévastatrice pour nos écosystèmes. L'énergie éventuellement produite par les éoliennes ne suffira pas à endiguer les nombreuses conséquences qui sont associées à leur production, leur installation et leur entretien.

II. L'impact du développement du parc sur l'environnement de notre territoire

Les nombreux hectares de déforestation résultant de la réfection et la création des routes pour le transport et l'installation des éoliennes pour ce projet ainsi qu'à leur entretien est considérable : elle menace la connectivité écologique³, et l'impact d'une fragmentation du territoire sur la biodiversité n'est plus à démontrer⁴. Sans oublier les 16,5 millions d'hectares qui ont déjà brûlé au Canada, une perte substantielle qui mérite de compter dans la balance⁵.

Par exemple dans le cas des projets proposés Madawaska, les travaux de construction et les nouvelles voies d'accès entretenues à l'année y augmenteront drastiquement l'activité humaine (tourisme, chasse, industrie forestière), perturbant ainsi l'habitat naturel des écosystèmes en plus d'affecter les milieux humides, qui y sont abondants. Ces projets participent à une transformation radicale et menacent d'extermination des populations de plantes et d'animaux, alors que ceux-ci sont déjà sous pression à cause des changements climatiques.

Également, je demande à ce qu'il y ait davantage de transparence par rapport au transport des matériaux pour la construction d'éoliennes, car cela aura des conséquences environnementales importantes. Arriveront-ils par le port de Cacouna, zone sensible pour les bélugas? La compréhension de cet enjeu du projet nous semble très important afin de réellement mesurer l'impact environnemental total de ce projet éolien.

Milieu humide

Les milieux humides sont fragiles et essentiels à la biodiversité. Ces écosystèmes jouent un rôle crucial en fournissant des habitats à une variété d'espèces végétales et animales, en régulant les cycles de l'eau et en offrant des services écosystémiques essentiels tels que la purification de l'eau et la prévention des inondations. Cependant, l'installation d'infrastructures éoliennes entraînera la fragmentation et la dégradation de ces milieux. La construction de routes d'accès, de plateformes de béton et la pose de câbles nécessaires aux éoliennes peuvent perturber et détruire les habitats naturels sensibles des zones humides, entraînant la perte de biodiversité locale et des altérations écologiques qui peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble de l'écosystème.⁶

De plus, les parcs éoliens peuvent affecter la qualité de l'eau et la dynamique hydrologique des milieux humides. Les modifications apportées au drainage naturel pour l'installation des fondations des éoliennes et la création de nouvelles

³ horizonnaturebsl.org/fr/corridors-ecologiques

⁴ forestdeclaration.org/wp-content/uploads/2023/10/2023ForestDeclarationAssessment3.pdf

⁵ <https://ressources-naturelles.canada.ca/la-science-simplifiee/articles/incendies-de-foret-dune-ampleur-record-au-canada-en-2023-un-reveil-brulant/25304>

⁶ <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/rives/milieuhumides.htm>

infrastructures peuvent altérer le régime des eaux souterraines et de surface, menaçant ainsi les espèces aquatiques dépendantes de ces écosystèmes, en plus d'affecter la qualité de l'eau pour les communautés en aval du territoire estropié par ces modifications. La perte de zones humides peut également compromettre la capacité des écosystèmes à fournir des services écologiques vitaux, tels que la régulation du climat local et la séquestration du carbone, contribuant ainsi à une diminution de la résilience face aux changements environnementaux globaux.

Même si des efforts sont faits pour minimiser les impacts sur les milieux humides lors de la construction de parcs éoliens, toute destruction ou altération significative de ces écosystèmes est inacceptable. Les milieux humides sont des habitats vitaux qui abritent une biodiversité unique et fournissent des services écosystémiques essentiels à la santé de la planète et au bien-être humain. Par conséquent, la protection rigoureuse de ces zones sensibles doit être une priorité, afin de préserver leur intégrité écologique pour les générations futures.

Zone écologique protégées

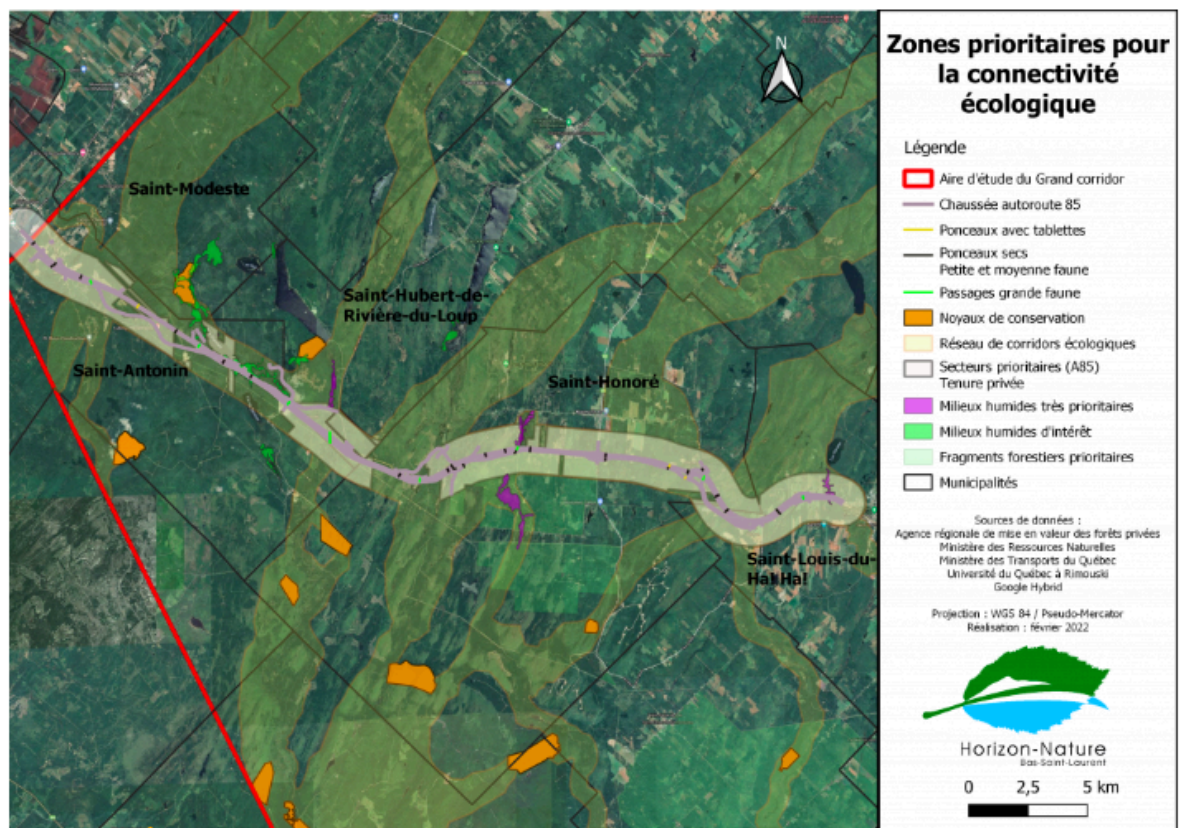
Faire la recension, comme il a été fait par l'étude d'impact du promoteur des espèces menacées ou protégées trouvées sur le territoire n'est pas assez. Les promoteurs du projet signalent la biodiversité exceptionnelle du lieu, avant de minimiser l'impact qu'aura le parc éolien sur cette même biodiversité.

Pourtant, les parcs éoliens ont des impacts significatifs sur les milieux protégés et les zones de reproduction d'espèces animales, souvent désignées comme pouponnières naturelles. Ces sites sont souvent choisis pour leur biodiversité exceptionnelle et leur rôle crucial dans la conservation des espèces vulnérables ou menacées. L'installation d'infrastructures telles que les éoliennes et les routes d'accès peut perturber ces environnements fragiles, entraînant la fragmentation des habitats et la perturbation des corridors de migration essentiels. Cette fragmentation peut isoler les populations animales, réduisant ainsi leur accès à des ressources vitales telles que la nourriture et les sites de reproduction, ce qui peut avoir des effets négatifs sur leur survie à long terme et la dynamique de leurs populations. Couplé aux changements climatiques, ceci semble augmenter considérablement le niveau de difficulté de survie de plusieurs espèces.

De plus, les vibrations, le bruit et les mouvements des pales des éoliennes peuvent perturber les comportements naturels des espèces animales, affectant leur capacité à se nourrir, à se reproduire et à se déplacer dans leur habitat. Ces perturbations peuvent être particulièrement préjudiciables dans les zones où des espèces rares ou en voie de disparition se reproduisent ou se regroupent saisonnièrement. Surtout ici que les éoliennes prévues sont plus massives que celles connues auparavant; nous ne pouvons pas encore connaître leur impact sonore de source sûre dans nos conditions.

Corridor faunique

Les corridors fauniques jouent un rôle crucial dans la conservation et la résilience de la biodiversité en permettant aux espèces animales de se déplacer entre différents habitats pour trouver de la nourriture, se reproduire et éviter les prédateurs. Ces corridors sont essentiels pour maintenir la connectivité écologique des paysages fragmentés par les activités humaines telles que l'urbanisation et le développement industriel. Ils favorisent également la dispersion génétique des populations, contribuant ainsi à leur résilience face aux changements environnementaux et climatiques.⁷ Horizon Nature Bas-Saint-Laurent nous fournit un beau document sur la connectivité écologique et son importance sur notre territoire.⁸ La figure suivante montre les zones prioritaires pour la connectivité écologique qui entoure l'autoroute 85. Ce n'est pas le même territoire que Madawaska, mais l'idée demeure: plus les parcs éoliens s'additionnent, plus la connectivité écologique est brisée.



Réseau de corridors écologiques suggéré dans le secteur prioritaire de l'autoroute 85. Identification des différents passages fauniques construits et prévus par le MTQ et milieux naturels d'intérêt pour la connectivité écologique

⁷ <https://www.ambioterra.org/corridors-fauniques/>

⁸

https://cdn.ca.yapla.com/company/CPYiHlwSONYDHsILJ8a3MuxH/asset/files/Fiche_info_connectivite%CC%81_HNBSL_web.pdf

Les parcs éoliens auront un impact significatif sur ces corridors fauniques. L'installation d'éoliennes et des infrastructures associées comme les routes d'accès et les lignes de transmission vient fragmenter et perturber ces corridors, limitant la mobilité des espèces et augmentant les risques de collisions avec les éoliennes. Les perturbations sonores et visuelles générées par les éoliennes peuvent également décourager l'utilisation des corridors fauniques par la faune sensible au bruit et à la lumière.

Effets cumulatifs

Plus largement, ce qui me paraît le plus problématique et qui n'est pas pris en considération jusqu'à présent, ce sont les *impacts cumulatifs de tous les projets éoliens* de la région, qui ne sont pas étudiés, ou qui ne sont pas pris en compte sérieusement, ni par le Ministère de l'Environnement, ni par le promoteur, ni par Hydro-Québec. Les impacts cumulatifs de plusieurs parcs éoliens sur un même territoire peuvent être significatifs et nécessitent une évaluation approfondie pour comprendre leurs effets combinés sur l'environnement local. Tout d'abord, l'installation de plusieurs parcs éoliens peut entraîner une transformation substantielle du paysage, avec la construction de multiples éoliennes, infrastructures de soutien, et réseaux de transmission. On n'a qu'à penser à la ligne à très haute tension qui doit être construite étant donné que les circuits actuels de distribution d'électricité arrivent à saturation dans le Bas-Saint-Laurent. La construction de cette ligne a été confirmée alors même qu'Hydro-Québec n'a pas annoncé son tracé officiel: ces constructions majeures contribueront à la fragmentation des habitats naturels et à la perte de corridors écologiques essentiels, compromettant la connectivité écologique entre différentes zones et affectant la mobilité des espèces animales et végétales.

Les effets cumulatifs peuvent également altérer les schémas climatiques locaux, influençant les régimes de vent et modifiant potentiellement les microclimats à proximité des parcs éoliens. Ces changements peuvent à leur tour affecter la végétation locale et la disponibilité des ressources alimentaires pour la faune, créant des déséquilibres écologiques qui peuvent être difficiles à restaurer une fois établis. L'accumulation des impacts sonores et visuels des éoliennes peut avoir des répercussions sur la faune sensible au bruit et à la lumière, perturbant leurs comportements de reproduction, de migration et de recherche alimentaire.

En outre, les impacts cumulatifs peuvent engendrer des défis socio-économiques, notamment en matière de planification du développement local et de gestion des ressources naturelles. La concentration de plusieurs parcs éoliens sur un même territoire peut intensifier la pression sur les infrastructures locales, les services communautaires et les ressources en eau.

III. Dépréciation du territoire

Les aérogénérateurs industriels (communément appelés éoliennes) de Madawaska sont prévus d'une hauteur de plus de 200 mètres; soit, l'équivalent de la hauteur du gratte-ciel Place Ville-Marie à Montréal. Ces éléments ont souvent été minimisés lors des consultations publiques, où les visuels du parc éolien étaient simulés seulement de très loin ou de manière très avantageuse. Or, une visite des parcs éoliens du Témiscouata peut convaincre de l'impact visuel énorme de ces chantiers, d'autant plus que les éoliennes du Témiscouata sont, quant à elles, de 120m.

Si le Bas Saint-Laurent se targue de «ses paysages de caractères et de sa nature généreuse», nous pensons sincèrement que ce parc participera à une réelle dépréciation identitaire et touristique de notre territoire.

Considérant les 10 000 MW de production d'énergie éoliennes prévue d'ici 2035 ainsi que les nouvelles « autoroutes » d'électricité (lignes à très haute tension)⁹ dont une connexion de 735 000 volts avec la Gaspésie; « Il y a des sacrifices à faire » sur le paysage, a prévenu le ministre Pierre Fitzgibbon. En tenant en compte ce parc et les projets connexes, nous sommes en droit de nous attendre à l'altération d'une superficie représentant 15 fois l'île de Montréal...¹⁰. Je suis contre le fait que notre région devienne une succession de parcs éoliens comme celui de Madawaska.

Enfin, il va de soi que la dépréciation d'un territoire est encore méconnue ou peu diffusée au Québec. Cependant, il suffit de voir ce qui se fait à l'étranger pour confirmer cet aspect qui n'a pas du tout été relayé auprès des citoyen.ne.s du territoire. Par exemple, le Tribunal Administratif de Nantes en France a reconnu le 18 décembre 2020 la dévalorisation foncière causée par les éoliennes. Bien que les éoliennes du projet Madawaska semblent assez éloignées des lieux d'habitation, elles n'en sont pas moins invisibles et auront un impact visuel risquant d'entraîner une dépréciation non anticipée telle que : la diminution des valeurs des propriétés ayant vue sur le parc, des nuisances sonores, la diminution de la qualité de vie des résident·e·s.

⁹ ici.radio-canada.ca/nouvelle/2063585/lignes-transport-hydro-quebec-electricite-gaspesie-montreal

¹⁰ ledevoir.com/environnement/801186/hydro-quebec-investira-dizaines-milliards-dollars-augmenter-production

IV. Manque de transparence

Consultations/ informations publiques

Certes, si des consultations publiques ont été effectuées dans certaines municipalités, nous déplorons leur trop faible quantité au vu du nombre de personnes à rejoindre dans les différentes MRC concernées. En outre, elles sont passées quasi inaperçues dans le milieu de l'information, car le promoteur a préféré en faire l'annonce qu'une seule fois à chaque fois dans le journal local. Au vu des dépenses octroyées pour ce type de projet, on pourrait s'attendre à un budget important pour la consultation et l'information disponible au public. Il est facile de constater la méconnaissance de ces projets, même pour les habitant·e·s des municipalités concernés.

Je considère que l'Alliance de l'Est a échoué dans son devoir d'information du grand public, et que beaucoup de citoyen.ne.s ne sont toujours pas au courant de ces développements qui les concernent. Les promoteurs du projet ne peuvent pas compter sur l'acceptabilité sociale pour faire avancer leurs chantiers: ils ne l'ont pas.

Accès à l'information face à nos questionnements

Le fait que l'Alliance de l'Est soit une société en commandites fait en sorte que des demandes d'accès à l'information ne sont pas possibles, puisque ce n'est pas un organisme public. Leurs montages financiers ne peuvent être divulgués; seulement le montant des retombées sont diffusés.

Cette situation est déplorable et nuit à la possibilité de comprendre si réellement les parcs éoliens sont développés dans l'intérêt public, dans l'intérêt des communautés et dans celui de l'environnement. Le développement énergétique devrait pourtant être de domaine public. La structure de l'Alliance de l'Est, qui en fait une grande fédération, semble faire en sorte également que les maires et mairesses, élu·e·s et conseiller·ère·s ne semblent pas toujours au courant des projets, puisque ces projets et leur développement sont délégués à l'Alliance.

La feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité du Front commun pour la transition énergétique indique qu'«(...) investir dans la production d'énergie — même renouvelable, — au détriment d'investissements dans la sobriété et l'électrification»¹¹ est un frein à une transition énergétique.

¹¹

https://www.pourlatransitionenergetique.org/wp-content/uploads/QcZeN-Feuillederoute_v2.pdf

Je souligne ici: ajouter des parcs éoliens aux structures actuelles ne changera rien en termes de transition énergétique. L'argument de l'électrification amenée de l'avant n'est pas accompagnée par de la réelle réduction de consommation d'énergies fossiles, ou de sobriété énergétique, ou d'optimisation des infrastructures électriques existantes. Le parc éolien Madawaska s'ajoute à un tableau d'ensemble d'investissement dans la création de nombreux parcs éoliens, s'intégrant dans un investissement massif purement économique, d'où la réflexion d'un réel processus de transition énergétique est absente.

V. De maigres retombées financières: la question du financement municipal

Les acteur-ice-s en faveur du projet Madawaska sont en général intéressés par les retombées.

Toutefois, il est à noter que l'emprunt des municipalités fait pour mener ces projets est important. Les différentes instances nous signalent toujours qu'ils ont des assurances en cas de défectuosité ou de problèmes majeurs par rapport aux parcs éoliens: l'Alliance de l'Est veillerait au grain, on n'aurait pas à s'en faire. Les risques encourus par les contribuables pour le déploiement du projet Madawaska, mais également des autres projets prévus, est toutefois réel: on n'a qu'à penser directement à la dévaluation foncière évidente d'une maison qui se situe dans un endroit où on verra et entendra désormais des éoliennes du parc Madawaska, où la nuit on pourra voir s'illuminer en alternance les lumières rouges en haut de leur mât.

Le problème aussi en est un de financement municipal; les élu-e-s en place et les municipalités sont évidemment intéressé.e.s par un apport financier extérieur qui vient soutenir leurs activités, dans un contexte où les fonds sont parfois limités, et où veut être évité l'augmentation du compte de taxes des contribuables. Toutefois, il est déplorable qu'à cause de cette situation, les parcs éoliens soient encouragés au détriment de l'environnement, notamment.

Ces retombées ne risquent pas d'être stables; sur trente ans, durée de vie supposée du parc Madawaska, qui peut nous garantir que l'apport électrique sera perein? En témoigne cet article de Radio-Canada *Moins de vent, moins d'argent pour l'Alliance de l'énergie de l'Est*: «Les investissements dans les parcs éoliens ont rapporté beaucoup moins d'argent que prévu aux collectivités membres de l'Alliance de l'énergie de l'Est en 2023 et en 2024. Des vents plus faibles sont à l'origine de cette baisse de revenus.»

On peut lire l'article ici:

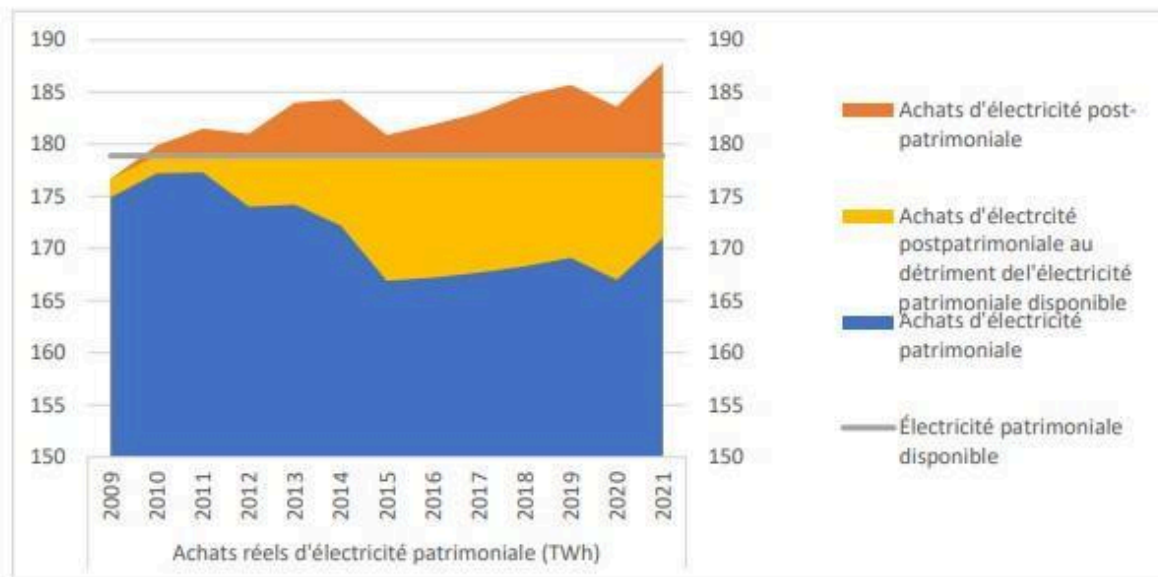
<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2115166/eolien-alliance-energie-est-redevances-mrc-vents-revenus>

Dans un contexte d'instabilité climatique, comment peut-on vraiment nous garantir que les communautés bénéficieront du parc Madawaska? Comment peut-on justifier la multiplication de ces parcs autour (et donc des risques financiers associés) en faisant miroiter des retombées sur trente ans?

L'argument de l'utilisation locale d'énergie

«[...] Lorsque les centrales éoliennes intermittentes, privatisées, produisent de l'énergie additionnelle, Hydro-Québec doit par contrat accepter cette énergie. Elle ne peut pas faire de « refus de production » et est prise avec une énergie éolienne abondante à écouler les marchés domestiques ou d'exportation.» Cette décision a un impact important sur le gain relatif à la vente de l'énergie faite par Hydro Québec. »

Graphique 7 : Achats réels d'électricité patrimoniale et postpatrimoniale (TWh)



Comme le montre ce graphique, tiré de l'étude de IRÉC citée plus haut, on remarque une tendance d'augmentation de l'achat d'énergie générée par les différents parcs éoliens, et ce malgré la disponibilité d'une électricité patrimoniale présente en abondance et à plus faible coût. Ainsi, même si des revenus sont générés par les différents projets éoliens, il n'en reste pas moins que ces revenus sont générés par le sacrifice d'une énergie à plus faible coût, portant ainsi la responsabilité financière aux usagères et usagers des services d'Hydro Québec.

L'impact environnemental, qui lui ne s'estime pas en argent et est considéré être «compensé» par l'implantation de plus jeunes arbres et d'une contribution financière; pourtant, cette perte est inestimable, son coût réel étant l'impact sur la faune et la flore de cette localisation. Je considère qu'il est inacceptable de considérer que la mort d'espèces protégées puisse être «compensée» par des sommes monétaires versées à quelque organisme que ce soit.

Il est important de souligner que l'Alliance de l'Énergie de l'Est, comme toute entité gestionnaire de l'énergie, ne peut garantir que l'électricité produite par un parc éolien sera automatiquement utilisée localement. Le réseau électrique est complexe

et interconnecté, ce qui permet à Hydro-Québec de vendre l'électricité produite par ses parcs éoliens non seulement sur le marché québécois, mais aussi à l'extérieur du Québec, y compris aux États-Unis. On lit par ailleurs sur le site internet de l'AÉE ce qui suit : « L'énergie produite par les parcs éoliens codétenus par l'Alliance est entièrement vendue à Hydro-Québec. C'est donc Hydro-Québec qui en gère la vente et la distribution. »

Cette pratique soulève des préoccupations quant à la priorité accordée à l'approvisionnement local en énergie renouvelable, puisque les opportunités de profit peuvent parfois primer sur les bénéfices environnementaux et économiques pour les communautés locales. Les parcs éoliens, dont celui de Madawaska, est souvent présenté comme contribuant à l'autonomie énergétique locale; cependant, ce n'est pas comme cela que le réseau de distribution électrique est organisé.

Avant de considérer l'augmentation de la production énergétique, il serait important de promouvoir la sobriété énergétique. La sobriété énergétique implique l'optimisation de la consommation d'énergie actuelle par le biais de pratiques efficaces et d'une gestion prudente des ressources. Cela inclut l'adoption de technologies écoénergétiques, la réduction des gaspillages et des pertes d'énergie par un développement proactif de partenariats au sein des différents secteurs industriels afin d'offrir une seconde vocation à leurs «déchets» lorsque possible, ainsi qu'une meilleure éducation sur les comportements énergétiques responsables. En mettant l'accent sur la sobriété énergétique, avant même de considérer augmenter la production énergétique, les collectivités peuvent ainsi réduire leur dépendance globale aux nouvelles installations énergétiques, tout en minimisant les impacts environnementaux associés à leur développement.

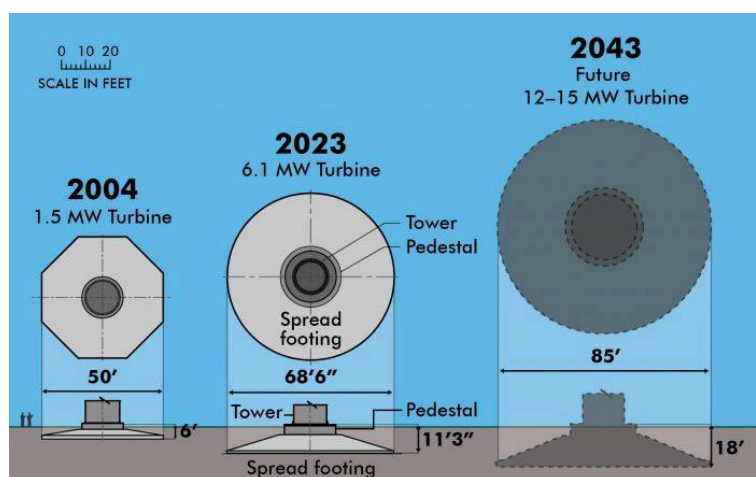
VI. La négligence de la fin de vie des matières

Les éoliennes, composées principalement de métaux comme l'acier et le cuivre, ainsi que de matériaux composites, ont une durée de vie estimée d'environ 30 ans, selon les promoteurs du projet Madawaska. Une fois arrivées en fin de vie, leur démantèlement et leur recyclage posent des défis techniques, logistiques et financiers considérables. L'absence de stratégies intégrées dès la conception pour la récupération et le traitement de ces matériaux peut entraîner une accumulation de déchets non recyclés, augmentant ainsi l'empreinte environnementale globale des parcs éoliens.

De plus, la question de la fin de vie des éoliennes soulève des préoccupations quant à la gestion responsable des déchets et à l'impact sur les écosystèmes locaux. Les pales d'éoliennes, par exemple, sont souvent composées de matériaux composites difficiles à recycler, ce qui pose un défi majeur pour leur élimination durable. Les méthodes actuelles de mise au rebut, telles que l'enfouissement ou l'incinération, peuvent avoir des effets néfastes sur la qualité de l'air, du sol et de l'eau.

Compter uniquement sur d'hypothétiques avancées technologiques futures pour résoudre les défis actuels de gestion des déchets n'est ni réaliste, ni responsable. En outre, l'absence de plan clair pour la fin de vie des matériaux des parcs éoliens peut également avoir des implications économiques et sociales importantes. Les communautés qui accueillent ces installations peuvent se retrouver confrontées à des coûts élevés pour le démantèlement et la remise en état des sites une fois que les éoliennes atteignent la fin de leur cycle de vie.

Il a aussi été nommé, lors d'une rencontre précédente avec les gens de l'AÉE, que les socles de béton, accueillant chacune des éoliennes, verront le premier mètre de profondeur de matières (béton et armature d'acier) être retirées et remblayées par de la terre. Toutefois, pour une éolienne d'une telle envergure, le socle peut atteindre une profondeur de 3,4m, laissant ainsi une énorme masse de matière résiduelle contaminant définitivement le lieu d'implantation. Je ne considère pas que cela représente une «remise à l'état d'origine des lieux en cas de démantèlement», tel qu'il a été souligné en audience publique.



VII. Absence d'une vision d'ensemble

D'autres solutions existent pour l'avenir énergétique du Québec. Ne développons pas ces projets un à la fois, sans une stratégie sur les besoins et la transition énergétiques au Québec axée clairement sur le bien commun. Les impacts cumulatifs de l'ensemble de ces projets sont pour l'instant écartés du discours public et cela est absolument inquiétant. Les municipalités ont le devoir de se prémunir de leur droit décisionnel quant à refuser l'implantation irresponsable de parcs éoliens sur leur territoire.

Cela concerne directement le projet de Madawaska: car pour ce mémoire je le considère seul, certes, mais bientôt, Wocawson, un énorme projet éolien similaire dans le territoire du Kamouraska, sera sur la table, comme l'a été déjà récemment PPAW1 et PPAW2. Il n'y a qu'un accroissement du développement industriel du territoire à des fins de production énergétique, ce qui m'inquiète profondément, et devant lequel je m'oppose. Nous continuons de considérer un à un des projets qui devraient être considérés dans un tableau d'ensemble.

C'est pour cela qu'à mon avis, à la fois le BAPE et le Ministère de l'Environnement, doivent déployer un BAPE générique sur la filière éolienne au Québec. Il y a trop d'intérêts financiers en jeu dans de tels développements qui font en sorte qu'il est facile de développer rapidement ces différents projets, sans tenir compte des impacts cumulatifs de ces projets sur le territoire (ex: fragmentation), et sans prendre en compte l'énorme pression que cela exerce sur ces territoires.

Nous n'avons qu'à penser à l'annonce d'une nouvelle ligne à très haute tension, la première dans le Bas-Saint-Laurent, dont le tracé n'est pas encore dévoilé par Hydro-Québec, mais qui est directement associé au développement éolien, pour comprendre qu'il est absurde d'étudier le projet de Madawaska isolé de tous les autres projets éoliens qui l'entourent déjà, et des autres à venir.

Lors de l'audience, Hydro-Québec confirmait qu'ils ne pouvaient assurer une utilisation uniquement locale de l'électricité. Nous n'avons donc pas d'éléments précis concernant l'utilisation de cette énergie, outre qu'elle sera réinjectée dans le réseau. Pourquoi, pour qui? Est-ce dans une réelle optique de décarbonisation, ou seulement un ajout à la consommation? Or, la question même de l'utilité dans tout projet de développement m'apparaît essentielle, et n'est ici pas répondue.

VIII. Des besoins d'investissements dans d'autres « champs »

Optimiser l'énergie et réduire le gaspillage sont essentiels avant de penser au développement de nouveaux parcs éoliens soi-disant «verts». C'est d'ailleurs ce que défend notamment la *Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité* du Front commun pour la transition énergétique.

De nombreuses initiatives existent en ce sens, par exemple :

- L'installation de systèmes de gestion intelligents pour surveiller et ajuster en temps réel la consommation d'énergie dans un bâtiment afin de réduire les dépenses inutiles et améliorer l'efficacité globale,
- Le développement d'une mobilité collective,
- L'équipement de nos infrastructures par des appareils, des matières moins consommatrices en énergies,
- L'isolation efficace des maisons, pour réduire le besoin de chauffage et de climatisation.
- Une sensibilisation massive à des pratiques moins énergivores.

Il apparaît qu'avec un tel montant investi pour le projet Madawaska, il y aurait plutôt des actions beaucoup plus efficaces à mettre en place, et qui agiraient dans l'intérêt d'une réelle transition énergétique.

IX. Conclusion

En conclusion, je maintiens mon opposition à ce projet éolien. Les nombreux impacts négatifs potentiels et la pression accrue sur les ressources minières et le biotope nécessaires à sa fabrication soulignent un coût écologique élevé. Les impacts environnementaux locaux ne sont pas négligeables, menaçant la biodiversité et la qualité de vie des communautés avoisinantes. Elles renforcent notre conviction que ce projet n'est pas adapté au territoire. La dépréciation du paysage résultant de la présence visuelle et sonore des éoliennes risque également de compromettre la valeur esthétique et économique de la région.

Les retombées financières incertaines et la négligence des questions de fin de vie des matériaux soulèvent des inquiétudes quant à la durabilité économique et environnementale du projet à long terme. Enfin, l'absence d'une vision d'ensemble intégrant d'autres besoins d'investissement dans d'autres secteurs clés montre une priorité mal placée dans la planification énergétique et économique de notre région. La priorité accordée aux éoliennes dans le cadre de la transition énergétique est tout à fait questionnable. Étant donné les impacts cumulatifs non étudiés de tous les projets éoliens actuellement en développement, le Ministère de l'Environnement devrait dès maintenant déployer un BAPE générique sur la filière éolienne au Québec, et mettre sur pause les chantiers actuels et projetés.

Dans l'intérêt de préserver notre environnement, notre qualité de vie et notre avenir collectif, il est essentiel à mon avis de rejeter ce projet éolien et d'explorer des alternatives plus durables et respectueuses pour répondre à nos besoins énergétiques tout en préservant notre patrimoine naturel et notre bien-être communautaire.

Face à ces multiples défis et préoccupations, il apparaît nécessaire de reconsidérer sérieusement l'approbation et la mise en œuvre du projet Madawaska, en faveur de solutions plus durables et équilibrées pour l'avenir de notre environnement et de notre communauté. La transition énergétique doit être pensée autrement.

Viviane Isabelle

Viviane Isabelle

Annexe

Couverture médiatique (non-exhaustive) illustrant le manque d'acceptabilité sociale autour des projets éoliens dans le Bas-Saint-Laurent :

- 10 juin: [Audience publique du BAPE sur l'éolien dans le KRTB \(radio-canada.ca\)](#)
- 19 mai: [Parc éolien Pohénégamook–Picard–Saint-Antonin–Wolastokuk : un BAPE bien accueilli | Radio-Canada](#)
- 15 Mar 2024 : **Opposition citoyenne à deux projets éoliens dans la région** [Lien](#)
- 11 Fev 2024 : **Émission TVCK EXTRA! EXTRA! | Saison 2 | Épisode 04** de 1:23 à 13:08 [Lien](#)
- 10 Fev 2024 : **La construction d'éoliennes «trop rapide» et «anti-démocratique», s'inquiètent des citoyens et des élus** [Lien](#)
- 5 Fev 2024 : **Emission - Projets éoliens: Un groupe de citoyens se dit inquiet - TVA Nouvelles** [Lien](#)
- 3 Fev 2024 : **Les parcs éoliens ne sont pas de l'énergie « verte » (par le groupe TPCN)** [Lien](#)
- 2 Fev 2024 : **Des citoyens inquiets des projets éoliens au Bas-Saint-Laurent - Radio Canada** [Lien](#)
- 2 Fev 2024 : **Des projets éoliens inquiètent des citoyens dans le KRTB - Radio Canada (Ohdio)** [Lien](#)
- 30 Jan 2024 : **Un vent d'opposition se lève contre l'éolien - Journal le Placoteux** [Lien](#)
- **Moins de vent, moins d'argent pour l'Alliance de l'Énergie de l'Est - Radio-Canada** - <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2115166/eolien-alliance-energie-est-redevances-mrc-vents-revenus>